

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Contrat :

Après réception du présent bulletin d'inscription dûment complété et signé, une convention de formation établie selon les textes en vigueur est adressée au client en 2 exemplaires dont un est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise. La facture sera adressée à l'issue de la formation.

L'attestation de suivi de stage sera délivrée après paiement intégral de la formation effectuée.

Les prix affichés sur les plaquettes de ALVEA Formation sont indiqués hors taxes. Il conviendra de majorer ces prix de la taxe sur la valeur ajoutée.

Les repas et l'hébergement ne sont pas compris dans les tarifs indiqués.

Les dates et lieux de formation sont confirmés par convocation 1 mois avant la formation, ils sont susceptibles de changer.

Dans le cadre des « FORMATIONS INTRA », et sauf stipulations contraires, les frais de déplacement du formateur sont à la charge du client.

Prix, facturation :

Les formations requièrent un acompte de 20% à la commande.

Le règlement du prix des formations est à effectuer par chèque à l'ordre de : ALVEA FORMATION.

Les factures sont payables dès leur réception. Tout retard de paiement portera intérêt au taux légal.

Prise en charge par un Organisme Collecteur :

En cas de règlement effectué par un Organisme Paritaire Collecteur d'Allocations (O.P.C.A.), le client doit faire lui-même une demande de prise en charge à l'O.P.C.A. concerné avant le début de la formation et indiquer clairement dans le bulletin d'inscription cette modalité de règlement.

Il appartient au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de prise en charge partielle par l'O.P.C.A. désigné, la partie de la formation non prise en charge par l'organisme sera facturée directement au client.

Annulation :

Tout stage de formation commencé est dû entièrement.

Pour annuler le stage, le participant doit prévenir ALVEA Formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 15 jours avant le début de la formation.

Sauf cas de force majeure, toute annulation effectuée moins de 15 jours avant le début du stage ou en cas d'absence du stagiaire, ALVEA Consultants facturera à l'employeur un dédit de 50% du prix du stage de formation.

Clause particulière :

Le client s'engage à ne pas contracter directement avec le formateur missionné par ALVEA Consultants pour réaliser la présente action de formation, ni avec l'employeur de ce formateur, autre que ALVEA Consultants. Cette clause est valable pour tout type d'action de formation professionnelle continue à venir.

Données personnelles :

Les informations personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatisé et sont destinés aux services de ALVEA Formation pour les besoins des inscriptions.

Tout client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 juin 1978 modifiée.